Les dossiers du DFF en 2011

2e trimestre

Compte financier de la Confédération

- **Exercice satisfaisant:** Le Conseil fédéral approuve le compte consolidé de l'année 2010. La situation financière des unités d'organisation centralisées et décentralisées de la Confédération est globalement réjouissante. L'excédent réalisé au cours de l'exercice atteint 4,2 milliards de francs. (20.4.2011)

- **100 millions pour les constructions des EPF:** Le Conseil fédéral remet au Parlement le Programme des constructions 2012 du Domaine des EPF et lui présente une demande de crédit d'engagement d'un total de 100 millions de francs. «Objectif campus», le principal projet de ce programme, prévoit le réaménagement de la Place Cosandey, au cœur du site de l'EPFL à Ecublens. (29.6.2011)

- **Budget équilibré:** Le budget 2012 adopté par le Conseil fédéral présente un solde de financement équilibré. Les recettes comme les dépenses se montent à 64,1 milliards de francs. Le résultat dépasse de plus de 400 millions les exigences du frein à l'endettement. Le plan financier 2013–2015 de la législature est également en équilibre, mais de justesse. Il n'est encore que provisoire. (29.6.2011)

Dossiers du DFF examinés par les Chambres fédérales

Projets adoptés au cours de la session d'été

- **Programme de consolidation:** Le programme de consolidation s'est révélé obsolète eu égard à la bonne situation financière de la Confédération. Le Conseil des Etats et le Conseil national ont donc refusé d'entrer en matière sur le projet. Le réexamen des tâches est toutefois conservé. La partie du programme de consolidation non encore mise en œuvre ou en cours de réalisation concerne 50 mesures à court terme d'un montant de 280 millions de francs. Eveline Widmer-Schlumpf, ministre des finances, a précisé que 85 % du programme de consolidation avaient déjà été exécutés ou étaient en train d'être réalisés. (30.5.2011)

- **Secret bancaire:** Le secret bancaire suisse ne sera pas aboli, même pour les politiciens et les agents publics allemands, bien que ceux-ci le souhaitent ardemment. Le Conseil national a refusé l'initiative parlementaire correspondante d'Alfred Heer (UDC/ZH) en raison de l'égalité de traitement. M. Heer voulait ainsi répondre aux pressions exercées par l'Allemagne sur le secret bancaire. (31.5.2011)

- **Rapport de gestion:** Le Conseil national a achevé les débats commencés lundi sur le rapport de gestion du Conseil fédéral. Après une discussion approfondie, il a approuvé le rapport, comme le Conseil des Etats. Cette année encore, les débats ont donné lieu à des critiques envers le gouvernement. Les conseillers nationaux ont de nouveau reproché au Conseil fédéral des faiblesses dans la conduite des affaires et notamment plusieurs erreurs de calcul (pertes fiscales liées à la réforme de l'imposition des entreprises et coûts de Schengen). Plusieurs votants ont néanmoins également loué le Conseil fédéral, qui apparaît par exemple plus soudé que les années précédentes. (7.6.2011)

- **Politique européenne:** La voie bilatérale est conservée. Au cours d'une session extraordinaire sur la politique européenne, le Conseil national a rejeté plusieurs interventions de l'UDC visant à renégocier les accords de Schengen et de Dublin. Le parti populaire souhaitait réintroduire des contrôles unilatéraux et systématiques aux frontières et définir la politique des visas de manière autonome. Les représentants des paysans ont, en revanche, eu plus de succès: les négociations agricoles avec l'Union européenne (UE) doivent être interrompues. Le Conseil a adopté trois interventions similaires en ce sens. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer à ce sujet et il devrait être plus critique: mercredi, il a refusé d'entraver la marge de manœuvre du Conseil fédéral lors des négociations agricoles. (9.6.2011)

- **Deuxième réforme de l'imposition des entreprises:** le statu quo prévaut; le Parlement ne reviendra pas sur la deuxième réforme de l'imposition des entreprises. Le Conseil des Etats a néanmoins critiqué

de nouveau le Conseil fédéral, qui avait prévu des pertes fiscales de quelques millions, alors que celles-ci se chiffrent en milliards. D'après les représentants de la gauche, très critiques, le peuple n'aurait jamais accepté le projet s'il avait su que les pertes fiscales seraient comprises entre 4 et 6 milliards de francs. Le Conseil des Etats ne souhaite cependant pas revenir sur la votation, pas plus que le Conseil fédéral et le Conseil national. (9.6.2011)

- **Compte d'Etat I:** En tant que conseil prioritaire, le Conseil des Etats a approuvé à l'unanimité le compte d'Etat 2010. Ce dernier présente un excédent de 3,6 milliards de francs au lieu du déficit de 2 milliards inscrit au budget. Les Parlementaires s'en sont d'ailleurs félicités. Le budget imprécis a été critiqué. En 2010, les recettes de la Confédération s'inscrivaient à près de 63 milliards et ses dépenses, à 59 milliards de francs environ. Pankraz Freitag (PLR/GL), président de la Commission des finances du Conseil des Etats, estime que la situation de la Suisse est excellente en comparaison internationale. La Chambre basse a par ailleurs accordé des crédits supplémentaires pour 2011 de l'ordre de 217 millions de francs, dont 70 millions pour la seule infrastructure ferroviaire. (9.6.2011)

- **Impôt foncier:** Aucun nouveau système d'impôt foncier ne sera mis en place en Suisse. Le Conseil des Etats n'est tacitement pas entré en matière sur un projet de loi de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national. Le projet, qui date de 2004, est donc enterré. Le Conseil national souhaitait améliorer la situation des propriétaires qui vendent leur logement et en achète un autre ailleurs avec le produit de la vente. Actuellement, l'impôt n'est reporté que sur la partie du gain investie dans un nouveau logement. Le gain librement disponible est imposé. Ce projet prévoyait de reporter l'impôt également pour une partie du gain foncier librement disponible. (9.6.2011)

- **Sécurité du logement à la retraite:** Contrairement au Conseil fédéral et au Conseil des Etats, le Conseil national a approuvé par 97 voix contre 72 l'initiative populaire «Sécurité du logement à la retraite». Il a en revanche rejeté le contre-projet indirect. L'initiative déposée par l'association des propriétaires fonciers entendait supprimer l'assujettissement de ces derniers à la valeur locative propre à l'âge de la retraite s'ils le souhaitaient. En contrepartie, ceux-ci n'auraient plus eu la possibilité de déduire fiscalement les intérêts de la dette. La ministre des finances Eveline Widmer-Schlumpf a vainement mis en garde contre le traitement inégal créé par l'initiative entre les générations et entre propriétaires et locataires à l'âge de la retraite. Le dossier retourne à présent au Conseil des Etats. (15.6.2011)

- **Péréquation financière:** Les espoirs des villes d'obtenir plus d'argent dans le cadre de la péréquation financière ont été anéantis. Les cantons comprenant de grandes agglomérations recevront la même somme que les cantons de montagne en compensation de leurs charges excessives. Le Conseil national s'est tacitement associé à la position du Conseil des Etats. Il avait initialement décidé d'accorder intégralement aux cantons comprenant de grandes agglomérations les fonds supplémentaires de la Confédération, à savoir 112 millions de francs versés en plus par cette dernière entre 2012 et 2015 au titre de la péréquation financière. Le Conseil des Etats avait toutefois mis son véto. (15.6.2011)

- **Compte d'Etat II:** En tant que second conseil, le Conseil national a approuvé par 148 voix contre 6 le compte d'Etat 2010. Celui-ci présente un excédent de 3,6 milliards de francs au lieu du déficit de 2 milliards inscrit au budget. Le Conseil a salué la discipline de l'administration fédérale en matière de dépenses, mais critiqué l'imprécision du budget. D'après Bea Heim (SP/SO), porte-parole de la Commission, ce bon résultat découle à 80 % d'une hausse des recettes. (15.6.2011)

- **Cyberadministration:** A l'avenir, les fournisseurs de la Confédération devront lui présenter leurs factures uniquement par voie électronique. En raison d'une égalité des voix lors du vote (13 contre 13), le Conseil des Etats, par la voix prépondérante de son président, a modifié la motion correspondante du Conseil national en supprimant le délai fixé pour cet objectif. Le Conseil fédéral estimait qu'une mise en œuvre d'ici 2012 n'était pas réaliste. La requête retourne au Conseil national. L'intervention émanait du conseiller national Ruedi Noser (PLR/ZH). (16.6.2011)

- **Partage de poste:** Le Conseil des Etats a transmis tacitement au Conseil fédéral une motion de la conseillère nationale Brigit Wyss (Verts/SO), qui souhaite inscrire dans la politique du personnel de la Confédération la possibilité de «*topsharing*», c'est-à-dire de partage des responsabilités de direction. Les nouvelles habitudes de vie impliquent un réexamen des rapports de conduite et des rôles professionnels, par exemple une responsabilité de conduite commune. L'UDC s'est opposée à cette requête. Les choses allant de soi n'ont pas besoin d'être codifiées. De plus, une responsabilité de conduite partagée n'est pas judicieuse dans tous les cas. La conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf a garanti un examen au cas par cas dans l'administration fédérale. (16.6.2011)

- **Informatique:** Le Conseil fédéral doit clarifier les compétences relatives à l'informatique dans l'administration fédérale. Il s'agit notamment de déterminer si et dans quelle mesure l'informatique du Département de la défense doit être intégrée à celle de l'administration fédérale. Le Conseil des Etats a transmis deux motions correspondantes du Conseil national, avec l'accord du Conseil fédéral. La

seconde motion portait principalement sur les systèmes SAP, dont la gestion relève du Département des finances au sein de l'administration fédérale. Le Département de la défense fait toutefois figure d'exception. (16.6.2011)

- **Egalité des salaires:** La Confédération souhaite examiner les salaires de son personnel afin d'identifier d'éventuelles discriminations liées au sexe. Comme l'a expliqué la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf lors de la journée d'action des femmes, la Confédération s'y est engagée dans le cadre des discussions sur l'égalité des salaires qu'elle a menées avec les partenaires sociaux. La Confédération n'est pas non plus opposée à une motion correspondante du Conseil national, transmis par le Conseil des Etats. Plusieurs personnes au Conseil des Etats ont cependant exprimé des doutes sur les avantages du dialogue salarial. (16.6.2011)

- **Désaccoutumance au tabac:** La Confédération ne doit plus soumettre les cigarettes électroniques à l'impôt sur le tabac. Le Conseil des Etats souhaite demander au Conseil fédéral d'exonérer de l'impôt sur le tabac ce moyen auxiliaire de désaccoutumance. Par 17 voix contre 6, il a approuvé une motion de Roberto Zanetti (SP/SO), cosignée par sept autres conseillères et conseillers aux Etats qui sont eux-mêmes fumeurs. M. Zanetti et ses collègues ne comprennent pas pourquoi les cigarettes électroniques ne sont pas considérées comme des moyens de désaccoutumance exonérés d'impôt au même titre que les patchs à la nicotine. La motion doit encore être approuvée par le second conseil afin d'être contraignante pour le Conseil fédéral. (16.6.2011)

- **Fiscalité:** Le Conseil des Etats ne souhaite prendre aucune mesure pour sauvegarder la souveraineté fiscale du canton de Soleure contre toute ingérence de l'UE. Il a rejeté tacitement une initiative correspondante dudit canton. Les conseillers soleurois aux Etats Rolf Büttiker (PLR) et Roberto Zanetti (SP) estiment que l'initiative de leur parlement cantonal est «pour la galerie», voire une «erreur». La commission consultative avait par ailleurs précisé que les cantons participaient aux discussions actuelles menées avec l'UE sur le code de conduite en matière d'imposition des entreprises. (16.6.2011)

- **Successions:** Le Conseil des Etats souhaite protéger les héritiers contre les mauvaises surprises si le défunt avait des dettes fiscales. Il a adopté une motion de Hans Hess (PLR/OW) demandant la suppression d'un article de la loi sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). D'après M. Hess, cet article permet à l'administration fiscale de faire valoir ses créances auprès des héritiers, indépendamment de l'inventaire public. M. Hess entend rectifier cette situation et argue que les héritiers acceptant une succession sur la base de l'inventaire public devraient pouvoir supposer l'absence de toute autre créance. (16.6.2011)

- **Grandes banques:** Le Conseil des Etats a maintenu le cap lors d'un nouvel examen du projet «Too big to fail»: les grandes banques d'importance systémique doivent respecter des exigences plus sévères en matière de fonds propres et d'organisation. Lors du vote global, le Conseil des Etats a approuvé le projet par 36 voix sans opposition et 2 abstentions. Les tentatives de la droite visant à assouplir les dispositions sur la réduction du risque lié aux grandes banques avaient déjà échoué mardi soir, lors de la première partie des débats au Conseil des Etats. Les tentatives de la gauche, qui souhaitait renforcer certaines règles relatives aux banques dont la faillite engendrerait des turbulences pour toute l'économie, sont également demeurées infructueuses. (16.6.2011)

- **Déduction fiscale:** Toute personne suivant une formation de base ou un perfectionnement doit pouvoir déduire 12 000 francs par an de ses impôts. Le Conseil des Etats a adopté un projet correspondant par 24 voix contre 4. Le Conseil fédéral souhaitait, lui, une déduction de 6000 francs. Les pertes fiscales sont estimées à 70 millions de francs. La nouvelle loi fédérale sur l'imposition des frais de formation et de perfectionnement simplifie le système fiscal. La différence existante entre formation et perfectionnement et entre réorientation volontaire et forcée est supprimée. De plus, les personnes suivant une formation en vue d'une promotion professionnelle auront désormais droit à une déduction fiscale. Le projet et une initiative connexe du canton de Zoug refusée par le Conseil des Etats sont transmis au Conseil national. (16.6.2011)

- **Pompiers:** A l'avenir, les pompiers de milice ne devront plus imposer leur solde en tant que revenu. Le Conseil national a résolu les dernières divergences avec le Conseil des Etats sans opposition. D'après l'arrêté des Chambres fédérales, la solde est exonérée d'impôt jusqu'à concurrence de 5000 francs. Le Conseil fédéral avait voulu fixer la limite à 3000 francs, mais il ne s'est pas opposé au changement. La différence est minime en termes de pertes fiscales, a déclaré la ministre des finances Eveline Widmer-Schlumpf. L'arrêté des Chambres fédérales autorise les cantons à fixer leur propre plafond pour leurs impôts. La loi fédérale sur l'exonération fiscale de la solde allouée pour le service du feu a été adoptée respectivement par 187 et 40 voix sans opposition et 2 abstentions. (17.6.2011)

- **Impôt américain sur les successions:** Après le Conseil national, le Conseil des Etats s'est lui aussi prononcé pour une renégociation rapide de la convention de double imposition sur les successions avec les Etats-Unis. Il a transmis tacitement une motion du Conseil national. Les titres américains provenant d'un héritage ne doivent plus être assujettis à l'impôt américain sur les successions. D'après la

convention en vigueur, qui date de 1951, cela s'applique également lorsque le défunt est Suisse et n'a jamais vécu aux Etats-Unis. Ce sujet a déjà été abordé lors d'entretiens en juillet. (17.6.2011)

- **Epargne-logement:** Le contre-projet indirect aux deux initiatives sur l'épargne-logement a été rejeté. Le Conseil national a adopté le projet d'encouragement fiscal de l'épargne-logement par 111 voix contre 64 et 2 abstentions, alors que le Conseil des Etats s'y est opposé par 22 voix contre 17 et 3 abstentions. (17.6.2011)

- **Convention de double imposition:** Le Parlement a adopté l'assistance administrative facilitée pour dix conventions de double imposition. En tant que second conseil, le Conseil des Etats a approuvé ces modifications à l'unanimité. La Suisse n'exigera plus à chaque fois le nom et l'adresse d'une personne ou d'une banque. Concrètement, elle pourra accorder l'assistance administrative en vertu des règles révisées si le contribuable est identifié, cette identification pouvant reposer sur d'autres éléments que le nom et l'adresse (par ex. numéro de compte ou de sécurité sociale). Les conventions de double imposition suivantes, dans lesquelles la Suisse étend l'assistance administrative en matière fiscale aux cas graves de soustraction fiscale, ont été adoptées: Inde (137 voix contre 49 et 41 voix sans opposition), Allemagne (129 voix contre 56 et 35 voix sans opposition et 6 abstentions), Kazakhstan (94 voix contre 80 et 3 abstentions, et 34 voix sans opposition), Canada (134 voix contre 49 et 40 voix sans opposition), Uruguay (132 voix contre 53 et 42 voix sans opposition), Grèce (129 voix contre 58 et 2 abstentions, et 39 voix sans opposition et 3 abstentions), Pays-Bas (137 voix contre 52 et 42 voix sans opposition), Turquie (133 voix contre 55 et 42 voix sans opposition), Japon (137 voix contre 47 et 42 voix sans opposition) et Pologne (137 voix contre 47 et 42 voix sans opposition). (17.6.2011)

- **Double imposition avec Taïwan:** Si, comme dans le cas de Taïwan, la Suisse ne reconnaît pas un territoire comme Etat, elle ne peut conclure de convention de double imposition. A l'avenir, le Conseil fédéral pourra alors conclure des accords de droit privé afin d'éviter une double imposition. En tant que second conseil, le Conseil des Etats a approuvé à l'unanimité cette solution par 41 voix. Les chambres de commerce de Suisse et de Taïwan ont déjà signé un tel accord. La loi fédérale sur la reconnaissance d'accords entre institutions privées destinés à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune a été approuvée par 131 voix contre 51 et par 42 voix sans opposition. (17.6.2011)

Messages du DFF approuvés / ordonnés par le Conseil fédéral

- **Mise à jour formelle du texte des lois fiscales:** Le Conseil fédéral veut effectuer une mise à jour formelle des dispositions sur le calcul de l'impôt dans le temps de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID). Les dispositions superflues de ces lois doivent être supprimées. Le Conseil fédéral a adopté un message à ce sujet destiné au Parlement. (6.4.2011)

- **Renforcement de la stabilité du secteur financier:** Le Conseil fédéral a adopté le message concernant les propositions de révision législative visant à maîtriser les risques systémiques découlant des grandes banques. D'ici 2018, les banques d'importance systémique devront relever le niveau de leurs fonds propres, remplir des exigences plus sévères en matière de liquidités et améliorer leur répartition des risques. Elles devront également s'organiser de manière à ce que les fonctions d'importance systémique pour l'économie soient maintenues en cas de menace d'insolvabilité. Le train de mesures proposé vise à éviter que l'Etat ne soit à nouveau contraint, à l'avenir, de recourir aux fonds publics pour sauver une banque d'importance systémique. (20.4.2011)

- **220 millions pour les constructions civiles de la Confédération:** Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant les constructions civiles de la Confédération pour 2011. Il demande au Parlement un crédit d'ensemble de 220 millions de francs, qui comprend le crédit nécessaire au financement de la rénovation du Palais fédéral Est et un crédit-cadre pour des projets de construction de moindre importance faisant partie du portefeuille de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). (11.5.2011)

- **Nouveautés dans l'imposition d'après la dépense:** Le Conseil fédéral veut réformer l'imposition d'après la dépense afin de renforcer l'équité fiscale et d'améliorer l'acceptation de cet instrument. Dans le même temps, il souhaite conserver l'attractivité de la place helvétique. Le Conseil fédéral a adopté un message correspondant destiné au Parlement. (29.6.2011)

Dossiers internationaux

- **Adaptations de l'assistance administrative en matière fiscale:** Le Conseil fédéral demande aux Chambres fédérales de l'habiliter à adapter les conventions de double imposition (CDI) approuvées par le Parlement à la norme internationale concernant l'assistance administrative en matière fiscale. Avec cette adaptation, la Suisse adopte les mêmes conditions que celles reconnues par l'ensemble des Etats. (6.4.2011)

- **Assemblée de printemps du FMI et de la Banque mondiale:** La conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, cheffe de la délégation suisse, le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann et Philipp Hildebrand, président de la direction générale de la Banque nationale suisse (BNS) participent à l'assemblée de printemps organisée conjointement par le Fonds monétaire international (FMI) et par le groupe de la Banque mondiale à Washington. Les discussions du Comité monétaire et financier international (CMFI) portent principalement sur la situation économique mondiale et sur le futur rôle du FMI au sein du système financier et monétaire international. (13.4.2011)

- **CDI avec le Pérou:** La Suisse et le Pérou ont achevé les négociations sur une nouvelle convention de double imposition (CDI) et l'ont paraphée. En plus d'une clause sur l'assistance administrative conforme à la norme internationale, la CDI contient plusieurs dispositions avantageuses pour l'économie suisse. (16.5.2011)

- **Assistance administrative en matière fiscale – réorganisation au sein du DFF:** Les processus et la répartition des tâches dans le domaine de l'assistance administrative internationale en matière fiscale et des conventions de double imposition (CDI) seront redéfinis au sein du Département fédéral des finances (DFF). Le Conseil fédéral a approuvé une proposition correspondante de la cheffe du DFF. Il a également pris connaissance d'un rapport présentant les résultats d'une enquête menée au sein de l'administration afin d'examiner les causes de la contradiction entre le standard de l'OCDE relatif à l'assistance administrative en matière fiscale et les conventions de double imposition négociées par la Suisse. Selon ce rapport, le caractère brûlant de la question sur le plan politique a été sous-estimé et la direction du département a été informée trop tard. (18.5.2011)

- **Examen du Forum mondial réussi pour l'assistance administrative:** Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial) a adopté le rapport de l'examen par les pairs de la Suisse et atteste que celle-ci a effectué un changement important en matière d'assistance administrative. La Suisse a donc réussi la première phase de l'examen de sa procédure d'assistance administrative. Etant donné que, comme de nombreux autres pays, elle ne remplit pas entièrement tous les critères, le Forum mondial lui recommande de prendre plusieurs mesures. La Suisse examinera la mise en œuvre de ces recommandations. (1.6.2011)

- **Fin du litige engagé par le canton de Vaud contre la Confédération:** Le canton de Vaud a retiré la demande de dommages-intérêts qu'il avait déposée devant le DFF en 2004. Ce retrait a permis au DFF de classer l'affaire. Dans la demande, le canton de Vaud reprochait à l'ancienne Commission fédérale des banques (CFB; désormais Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers [FINMA]) de ne pas avoir exercé la surveillance de la BCV avec toute la diligence requise. Il réclamait 2,8 milliards de francs à la Confédération à titre de dommages-intérêts. (7.6.2011)

- **Produit de la retenue d'impôt UE de 432 millions:** Le produit brut de la retenue d'impôt perçue en Suisse sur les intérêts versés à des contribuables de l'UE se monte à 432 millions de francs pour l'exercice fiscal 2010. L'année précédente, il avait atteint 534,8 millions de francs. (8.6.2011)

- **Nouvelle réglementation pour les placements collectifs de capitaux:** En raison de l'évolution internationale du droit, un prospectus simplifié standardisé pour les fonds en valeurs mobilières et les autres fonds en placements traditionnels sera également introduit en Suisse. Le Conseil fédéral a adopté une modification dans ce sens de l'ordonnance sur les placements collectifs (OPCC), qui entre en vigueur le 15 juillet 2011. (29.6.2011)

Ordonnances importantes

- **Modification de l'ordonnance sur les bourses:** Les négociants étrangers pour compte propre non soumis à une surveillance pourront désormais devenir membres d'une bourse suisse. C'est ce que prévoit la modification de l'ordonnance sur les bourses proposée dans le cadre d'une audition par le

Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales. (5.5.2011)

- **Modification de l'ordonnance sur les bourses:** S'ils remplissent certaines conditions, les négociants étrangers pour compte propre non soumis à une surveillance pourront désormais devenir membres d'une bourse suisse au même titre que les négociants suisses pour compte propre. Le Conseil fédéral modifie dans ce sens l'ordonnance sur les bourses. L'ordonnance révisée entre en vigueur le 1er août 2011. (29.6.2011)

Autres dossiers du DFF

- **Nouvelle procédure douanière dans le trafic de courrier rapide:** La douane propose une nouvelle procédure simplifiée, appelée «e-dec easy», pour la déclaration des petits envois expédiés par courrier rapide. Les entreprises spécialisées dans ce domaine disposent ainsi d'une procédure douanière plus rapide et plus avantageuse. (5.4.2011)

- **Représentants de l'employeur dans l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération:** Sur proposition du DFF, le Conseil fédéral nomme les personnes qui représentent l'employeur dans l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération (OPC) pour la période allant du 1er mai 2011 au 30 avril 2015. L'organe se compose de six représentants de l'employeur (Confédération) et de six représentants des employés. L'OPC intervient notamment lors de la conclusion et des modifications du contrat d'affiliation, qui définit les modalités de l'assurance des collaborateurs convenues entre l'employeur et l'institution de prévoyance. (6.4.2011)

- **Protection améliorée de la jeunesse lors de la remise d'alcool:** La Régie fédérale des alcools et les représentants de la production et de la distribution de boissons alcoolisées, du commerce de détail, de l'hôtellerie et de la restauration ont élaboré quatre modules de formation et de perfectionnement complets et axés sur la pratique, afin d'améliorer la formation et le perfectionnement du personnel de vente et de service. (13.4.2011)

- **Bilan final positif dans la cyberadministration:** Les mesures de soutien à la cyberadministration, approuvées au titre de la troisième phase de mesures de stabilisation conjoncturelle, ont été mises en œuvre avec succès. La phase de conception de tous les projets prioritaires s'est achevée fin 2010. En outre, le soutien financier accordé dans ce cadre a permis de débloquer plusieurs projets prioritaires, accélérant d'autant la mise en œuvre du programme de cyberadministration. (18.4.2011)

- **Approbation du rapport annuel de PUBLICA:** La Commission de la caisse PUBLICA a approuvé le rapport annuel 2010. L'institution collective PUBLICA a clôturé l'exercice au 31.12.2010 avec un taux de couverture de 104,5 %. Des réserves de fluctuation de valeurs ont donc à nouveau pu être constituées. Pour l'exercice en cours, l'attention porte sur la baisse du taux de conversion prévue le 1.7.2012 (18.4.2011)

- **Rapport semestriel de MELANI:** Les cyberattaques visent toujours en priorité à rendre les sites Web inaccessibles ou à les infecter par des maliciels. Mais les mobiles ont changé: les actes de vengeance, la volonté de nuire à la concurrence ou les agressions à caractère politique ont pris le relais du simple vandalisme. Le ver Stuxnet montre encore que presque tous les systèmes sont exposés à ces cyberattaques. Ces thèmes et d'autres sont au cœur du douzième rapport semestriel de MELANI. (19.4.2011)

- **Rénovation du Palais fédéral Est:** L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) dépose une demande de permis de construire pour la rénovation du Palais fédéral Est. Ce projet s'inscrit dans la stratégie d'entretien à long terme des bâtiments du Palais fédéral. Une extension souterraine sera notamment réalisée pour moderniser l'infrastructure technique. (28.04.2011)

- **Action en confiscation des avoirs Duvalier bloqués:** Le DFF a ouvert devant le Tribunal administratif fédéral une action en confiscation des avoirs Duvalier bloqués en Suisse. L'affaire Duvalier a commencé en 1986, date à laquelle les autorités haïtiennes avaient déposé une demande d'entraide judiciaire afin que la Suisse bloque les avoirs de l'ex-président Jean-Claude Duvalier. Depuis, ces fonds étaient bloqués en Suisse de manière continue. (29.4.2011)

- **Nouveau calcul de la part de RPLP revenant au Liechtenstein:** Le Conseil fédéral approuve une modification du traité relatif à la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP), qui lie la Confédération suisse à la Principauté de Liechtenstein pour la période allant de 2011 à 2015. La part du Liechtenstein aux recettes provenant de la RPLP a ainsi été adaptée. (4.5.2011)

- **Stratégie du propriétaire concernant RUAG:** Le Conseil fédéral adopte les nouveaux objectifs stratégiques concernant sa participation dans la société RUAG Holding SA (stratégie du propriétaire 2011 à 2014). Tenant compte de l'indépendance du groupe technologique constitué en société anonyme de droit privé selon le droit suisse, il le dirige avec des objectifs à long terme axés en premier lieu sur les intérêts de la Confédération en tant que propriétaire de RUAG. Ces objectifs prennent aussi en considération les intérêts de la Confédération en tant que cliente importante de RUAG, afin d'assurer la sécurité et l'indépendance de la Suisse. (4.5.2011)

- **Encouragement d'une gestion de l'administration axée sur les résultats:** Se fondant sur les expériences en matière de GMEB (gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire), le Conseil fédéral soutient la mise en place d'un nouveau modèle de gestion global et axé sur les résultats. Celui-ci est destiné à encourager à tous les niveaux le travail par objectifs et à améliorer encore l'efficience de l'administration. Une organisation de projet présentera des propositions concrètes. L'introduction définitive du nouveau modèle sera décidée ultérieurement. (4.5.2011)

- **Nouvelle étape dans la révision de la LPers:** La conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, les associations du personnel de la Confédération et l'Association des cadres de la Confédération ont mené un deuxième round de négociations concernant la révision de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers). Un accord a pu être trouvé sur la plupart des points. Les deux parties ont fait des concessions. La révision de la loi renforce la compétitivité de l'administration fédérale en tant qu'employeur et vise un nouveau rapprochement entre la LPers et le Code des obligations. (5.5.)

- **Le Conseil fédéral renonce à de nouveaux allègements fiscaux pour les entreprises:** Les entreprises qui engagent des personnes en apprentissage, à l'assurance-invalidité ou en chômage de longue durée ne bénéficieront pas de nouveaux allègements fiscaux. Le Conseil fédéral rejette ces mesures d'encouragement indirectes, car elles ne sont pas d'une grande efficacité. En réponse au postulat Hodgers (09.4298), il a approuvé un rapport dans lequel sont examinés différents allègements fiscaux possibles. (11.5.2011)

- **Accès pour les personnes handicapées au Palais fédéral Ouest:** Les travaux de construction d'un accès pour les personnes handicapées ont commencé au Palais fédéral Ouest. L'infrastructure prévue permettra aux personnes en fauteuil roulant d'accéder au bâtiment par l'entrée principale. Très sobre, elle s'intégrera discrètement dans la façade historique. (16.5.2011)

- **Clôture de l'enquête dans le cas Meier:** Le service juridique du Département fédéral des finances (DFF) a mis un terme à l'enquête menée contre Dieter Meier pour soupçon de violation de l'obligation de déclarer instaurée par le droit boursier. La procédure a été suspendue suite au versement, par le prévenu, d'une réparation d'un montant de 250 000 francs. (17.5.2011)

- **Factures électroniques destinées à la Confédération:** Depuis le 11 mai, l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) est en mesure de recevoir les factures de ses fournisseurs par voie électronique. Les personnes établissant des factures électroniques se voient dispensées d'imprimer, de classer et d'envoyer les documents. L'envoi des factures devient du même coup plus efficace, meilleur marché et plus écologique. L'OFIT est le premier service de l'administration fédérale à offrir cette possibilité. D'ici à la fin 2012, tous les offices fédéraux pourront recevoir et établir des factures électroniques. (17.5.2011)

- **Mesures d'accompagnement pour la réduction du taux de conversion:** Le 1er juillet 2012, la Caisse fédérale de pensions PUBLICA réduira le taux de conversion applicable aux rentes de ses assurés, tenant ainsi compte de l'augmentation de l'espérance de vie. Pour compenser la baisse des rentes de vieillesse qui s'ensuivra, le Conseil fédéral a adopté différentes mesures d'accompagnement en faveur de la Caisse de prévoyance de la Confédération affiliée à PUBLICA. Sont assurés auprès de cette caisse les collaborateurs de l'administration fédérale et de la Régie fédérale des alcools. (18.5.2011)

- **Nouveau vice-président de l'Assemblée des délégués de PUBLICA:** L'Assemblée des délégués de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA a élu Matthias Weber au poste de vice-président. M. Weber succède à Jürg Grunder. qui a démissionné de ses fonctions au sein de l'Assemblée des délégués après avoir été élu à l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération. (18.5.2011)

- **Résultats réjouissants des achats tests d'alcool:** Les ventes interdites de boissons alcoolisées à des mineurs ont reculé de 5,8 % l'an dernier pour s'établir à 26,8 %. C'est le taux le plus bas enregistré depuis le début du recensement national des achats tests. Dans sept cantons sur 23, ce taux frise ou descend même sous la barre des 20 %. Ces résultats confirment l'efficacité des achats tests comme instrument de protection de la jeunesse. (23.5.2011)

- **Clôture de l'enquête dans le cas Behr:** Le service juridique du Département fédéral des finances (DFF) a mis un terme à l'enquête menée contre Giorgio Behr / sia Abrasives Holding AG pour soupçon

de violation de l'obligation de déclarer instaurée par le droit boursier. La procédure a été suspendue suite au versement, par le prévenu, d'une réparation s'élevant à 1 million de francs. (24.5.2011)

- **Rencontres des ministres des finances germanophones:** La conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf a représenté la Suisse à la rencontre des ministres des finances germanophones, qui s'est déroulée à Vaduz. Elle s'est entretenue avec le chef du gouvernement de la Principauté de Liechtenstein Klaus Tschütscher, la ministre des finances Maria Fekter (Autriche) et le ministre des finances Luc Frieden (Luxembourg). En plus des questions générales de politique budgétaire, la rencontre a permis notamment de discuter du développement de la coopération en matière fiscale, de la crise de l'euro et des efforts déployés dans les différents pays pour réglementer le secteur bancaire. (25.5.2011)

- **Le portail emploi de la Confédération est en ligne:** L'administration fédérale en tant qu'employeur recrute ses futurs collaborateurs par l'intermédiaire d'un nouveau portail Internet. Les personnes intéressées trouvent désormais à l'adresse www.emploi.admin.ch tous les renseignements concernant le monde du travail au sein de l'administration fédérale. Il est désormais également possible d'envoyer un dossier de candidature par voie électronique. (9.6.2011)

- **Réorganisation de la transmission de données au sein de l'administration fédérale:** Le Conseil fédéral a décidé de réorganiser la manière dont l'administration fédérale assure la transmission de données. Dans le cadre des investissements de remplacement prévus, il entend optimiser les prestations internes en vue d'une meilleure rentabilité, ce qui entraînera pour la Confédération une augmentation des achats de prestations sur le marché. (10.6.2011)

- **Enquête sur le personnel de l'administration fédérale:** Les collaborateurs de l'administration fédérale sont toujours motivés et satisfaits. Ils se sentent aussi en bonne santé. C'est ce qui ressort de la dernière enquête sur le personnel, dont le Conseil fédéral a pris connaissance. (10.6.2011)

- **Imposition des participations de collaborateurs:** Le délai référendaire ayant expiré sans avoir été utilisé, la loi fédérale sur l'imposition des participations de collaborateurs entrera en vigueur le 1er janvier 2013. Le Conseil fédéral a fixé cette date après avoir consulté les cantons. Pour l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux sur le revenu, les actions de collaborateurs librement disponibles et les options de collaborateurs cotées en bourse qui peuvent être exercées librement seront imposées au moment de leur acquisition. Les options de collaborateurs bloquées ou non cotées en bourse seront désormais imposées au moment de leur exercice. (10.6.2011)

- **Modifications du droit pénal et du droit de la procédure pour les impôts directs:** Plusieurs révisions légales n'ont pas encore été incorporées dans la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) ni dans la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID), ce qui est préjudiciable à la sécurité juridique. Le DFF propose d'actualiser ces deux lois pour les rendre plus claires et mieux lisibles. Le projet correspondant est mis en consultation. (15.6.2011)

- **E-Government pour les communes:** La direction opérationnelle Cyberadministration Suisse met gratuitement à la disposition des communes une aide simple et pratique intitulée «E-Gov pour les communes», qui soutient leurs efforts pour étoffer leurs prestations en ligne. (15.6.2011)

- **Adaptation du tarif des douanes:** Le tarif des douanes suisses sera adapté à la nomenclature révisée de l'Organisation mondiale des douanes. La charge douanière grevant les marchandises demeure toutefois inchangée. Cette adaptation prend en compte les évolutions technologiques et permet à la Suisse de disposer, en matière de nomenclature, d'un instrument moderne fonctionnant uniformément à l'échelle mondiale. Elle réduit par ailleurs les entraves administratives au commerce. Le Conseil fédéral a approuvé cette adaptation proposée par le DFF. (22.6.2011)

- **Intégration des personnes handicapées:** L'administration fédérale veut employer et intégrer les personnes présentant un handicap. Afin qu'elle puisse assumer son rôle d'employeur modèle, le Conseil fédéral a édicté, lors de sa séance d'aujourd'hui, des directives dans ce sens. Celles-ci visent notamment à promouvoir activement l'intégration professionnelle des personnes handicapées grâce à la mise en place d'une valeur cible, d'un système d'incitation et d'une offre d'information et de conseil. (22.6.2011)

- **Politique du personnel de l'administration fédérale:** Le Conseil fédéral a fixé des valeurs cibles et des indicateurs stratégiques pour la législature 2012–2015. Ceux-ci constituent des paramètres importants dans la mise en œuvre de la stratégie concernant le personnel; ils permettront au Conseil fédéral de suivre chaque année l'évolution des chiffres-clés dans ce domaine. (22.6.2011)

- **Aucun transfert des redevances sur la circulation routière vers l'impôt sur les huiles minérales:** Le Conseil fédéral s'oppose au transfert des redevances sur la circulation routière de la Confédération et des cantons vers l'impôt sur les huiles minérales, car cette solution ferait fi de l'autonomie fiscale des

cantons, de l'évolution technologique des voitures de tourisme et de la nécessité de respecter la neutralité budgétaire. En tenant compte de l'ensemble du système fiscal, le Département fédéral des finances (DFF) établira d'ici à la fin de l'année un rapport comprenant des propositions pour l'introduction d'une dimension écologique dans la fiscalité routière. (29.6.2011)

- **Début de la construction d'un immeuble de l'administration fédérale à Zollikofen:** Sous la houlette de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), un bâtiment administratif abritant 700 places de travail sera construit sur la friche industrielle de Meielen, à Zollikofen (BE). L'assainissement que celle-ci nécessitait s'est achevé fin juin, comme prévu. La première étape des travaux de construction proprement dits peut donc commencer le 1er juillet. (29.6.2011)

- **Modification du règlement d'organisation de la BNS:** Le Conseil fédéral approuve une révision partielle du règlement d'organisation de la Banque nationale suisse (BNS), qui a été décidée par le Conseil de banque le 8 avril 2011. Les modifications visent surtout à renforcer la gestion des opérations et de l'exploitation de la BNS. (29.6.2011)

- **Nouveau directeur de PUBLICA:** La Commission de la caisse PUBLICA a nommé Dieter Stohler comme nouveau directeur de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA. Dieter Stohler est directeur de la Caisse de pensions de Bâle-Ville et succède à Werner Hertzog, qui quitte PUBLICA fin juin. (30.6.2011)